

BULLETIN MUNICIPAL

30 JUIN 2025

DANS CE NUMÉRO :

MOT DU MAIRE	1
	2
ACTUALITÉ MUNICIPALE	2
	À 5
CULTURE, SPORT ET LOISIR	6
VIE COMMUNAUTAIRE	7
	8
CALENDRIER DES ACTIVITÉS	9
	10

MOT DU MAIRE**Le résultat d'un effort collectif**

Le 7 juin dernier, à l'échelle de la MRC de La Matanie, se faisait la distribution de compost généré par la collecte du bac brun. Au Centre communautaire Gabriel-Raymond, plusieurs citoyens.es se sont retrouvés.es pour se partager un tas de compost livré par nos services des travaux publics. Cet événement se voulait un résultat concret des gens qui mettent leur bac au chemin et du traitement de son contenu sur la plateforme à Matane. La MRC de La Matanie a profité de cette activité pour y déployer une ressource de Cibles pour venir sensibiliser la population locale et répondre aux questions des gens sur place. Quelle belle activité! J'y ai rencontré des familles, des gens passionnés par le jardinage. J'ai aussi été très impressionné par le sens du respect pour le partage équitable de cet engrais naturel qui, était selon des connaisseurs, de très bonne qualité.

Introduite depuis 2 ans, la collecte des matières organiques connaît l'adhésion de 30% des ménages de La Matanie. On comprend que c'est un processus normal et que plusieurs familles s'adonnent au compostage dans les zones rurales. J'en suis! Cependant, je suis persuadé qu'il y a un potentiel de croissance de ce taux d'adhésion. Cette troisième voie de valorisation des matières résiduelles a été mise en place pour réduire l'enfouissement de matières organiques qui, se décomposant, émettent des gaz à effet de serre contribuant au réchauffement planétaire. Certains me diront que la collecte et le transport à Matane contribuent aussi à l'émission des gaz à effet de serre. Et ils ont raison, mais il est prouvé qu'enfouir en émet plus sans compter les coûts qui ont explosé. Certains aussi, avec raison, des désagréments liés aux odeurs et au nettoyage du bac. Et bien, il est possible de réduire les effets négatifs en gérant le bac brun avec un minimum d'efforts. Informez-vous sur le site <https://lebacbrun.com>, il y a des trucs intéressants pour vous aider!

À l'échelle du territoire de La Matanie, la collecte des matières résiduelles est un dossier qui mérite toute notre attention et votre municipalité en est bien consciente. Les exigences gouvernementales dans ce domaine vont continuer à croître au cours des prochaines années et entraîner des coûts toujours plus élevés. C'est pourquoi, nous vous invitons à participer à la collecte des matières organiques. Baie-des-Sables performe très bien dans la collecte des matières recyclables. Démontrons que nous pouvons améliorer notre performance pour les matières compostables et réduire la collecte de déchets. Notre planète en a besoin!

En terminant, le 7 juin se tenait aussi la journée des petits entrepreneurs. Quelle belle activité et quel plaisir j'ai eu de découvrir nos talents locaux et voir l'étincelle



DEM
Développement
Économique
Matanie



sadc-matane.qc.ca
Canadi

SOMMAIRE :

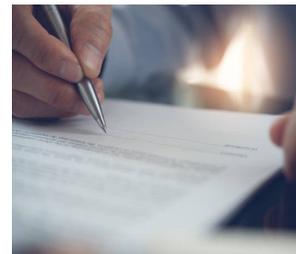
- Séance du conseil
- Élections municipales
- Utilisation de l'eau potable
- Réseau d'égout
- Vandalisme
- Calendriers des activités

ACTUALITÉ MUNICIPALE

MOT DU MAIRE - SUITE

de fierté dans leurs yeux dans la présentation de leurs produits. Je suis sûr que de telles activités construisent des souvenirs durables et donnent confiance. Félicitations à tous ces jeunes! Cela m'a inspiré quelques idées pour l'an prochain! Je vous en reparlerai. En attendant, bon été! Soyez prudents!

Gérald Beaulieu, maire



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

À sa séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, votre conseil a résolu:

De donner avis de motion que les conseillers adopteront lors d'une séance subséquente le règlement portant sur le contrôle et suivi budgétaire;

D'accepter la soumission de Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. au montant de 2 310,00 \$, avant taxes et de mettre en attente l'acceptation de la soumission au montant de 1 394,00 \$ avant taxes pour le remplacement de panneaux électriques du garage municipal et de la caserne;

D'adopter une ordonnance conformément à l'article 11 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

De s'engager à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);

D'accepter la soumission de l'entreprise Sel Windsor Ltée au montant de 3 180,00 \$, taxes et transport en sus, pour l'achat de 24 tonnes métriques de sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-26;

D'ouvrir le poste d'opérateur journalier;

D'accepter la soumission de l'entreprise Hydraulique Matane au montant de 4 500,00\$, taxes et transport en sus pour l'achat d'une débroussailleuse;

D'accepter l'offre de Service de la FQM, pour l'évaluation de la capacité des installations d'eau potable et d'eaux usées de la municipalité;

D'autoriser le directeur général, Monsieur Alain Thibault, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du « Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 soutien à l'italisation » de la MRC de La Matanie pour le projet d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur;

D'autoriser FQM assurances à analyser les demandes d'assurés additionnels des organismes du milieu de la Municipalité de Baie-des-Sables afin de les inclure à notre police d'assurance;

De procéder à l'ajout de 10 bénévoles pour l'année 2025 à la CNESST afin de couvrir les bénévoles en cas de blessure lors d'événements organisés par la municipalité.

Séance ordinaire
du conseil
municipal
lundi le
7 juillet 2025
à 19h à
l'Édifice municipal
Philippe-Morin



ACTUALITÉ MUNICIPALE

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU 7 JUILLET 2025

- ◆ Avis de motion – Règlement 2025-02 concernant la délégation de pouvoir en vertu de l'article 165.1 du code municipal
- ◆ Avis de motion – Règlement 2025-03 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis
- ◆ Dépôt d'une demande de coopération intermunicipale
- ◆ Dépôt d'une correspondance – Ministre responsable des aînées
- ◆ Dépôt d'une demande au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
- ◆ Dépôt d'une correspondance du MAMH - PRACIM
- ◆ Achat de sable pour abrasif pour la saison hivernale 2025-26
- ◆ Ouverture d'un poste de journalier
- ◆ Permis d'intervention et de voirie 2025 – ministère des transports
- ◆ Acceptation de soumissions – Parc du Sacré-Cœur
- ◆ Office d'habitation Fleuve et Vallée – Création d'un comité de gestion local

POUR ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu à 19h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20, rue du Couvent.

Il est également possible d'y assister en

ligne à l'aide du lien de connexion Zoom disponible sur le site Internet de la municipalité à www.municipalite.baie-des-sables.ca dans la section actualité.

Veuillez prendre note que seules les per-

sonnes présentes sur place pourront poser leurs questions de vive voix. Les personnes en ligne devront poser leurs questions par écrit à l'aide du clavardage de l'application Zoom.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS

Prenez note que le bureau municipal sera fermé les vendredis durant la période estivale les mois de juillet et août 2025. Retour aux journées d'ouverture habituelles le 5 septembre 2025.



Les procès-verbaux et les enregistrements audio des séances sont disponibles sur le site Web de la municipalité au www.municipalite.baiedessables.ca



ACTUALITÉ MUNICIPALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Citoyennes et citoyens de Baie-des-Sables!

La politique municipale vous intéresse et vous avez envie d'en apprendre davantage à ce sujet?

Des séances d'informations destinées à celles et ceux qui pourraient

être tentés de faire le saut auront lieu en présentiel et en virtuel à la fin de l'été!

Un moment de choix pour en apprendre plus sur le rôle des municipalités, poser toutes vos questions et vous préparer à présenter votre candidature.

Pour vous inscrire à l'une des séances, c'est par ici:

[Séances d'information pour les personnes intéressées à poser leur candidature aux élections municipales de 2025 | Gouvernement du Québec](#)



UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Conformément à l'article 7.2 du Règlement numéro 2012-01 sur l'utilisation de l'eau potable de la Municipalité de Baie-des-Sables, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des aspersion amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;

Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3h à 6h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Malgré ce qui précède, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du **1^{er} avril au 15 mai** de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager le justifiant.

Pour consulter plus de renseignements concernant le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable, rendez vous au baiedessables@lamatanie.ca.

Les règlements municipaux sont disponibles pour consultation sur notre site Internet au www.municipalite.baiedessables.ca dans la section documents et publications.



ACTUALITÉ MUNICIPALE

RÉSEAU D'ÉGOUT

Tout ce qui est jeté aux toilettes et dans l'évier lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égout se retrouve nécessairement dans celui-ci. Les blocages et les bris ont des conséquences financières pour tous puisqu'elles engendrent des interventions dispendieuses, augmentant ainsi les coûts d'exploitation du réseau d'égout.

La graisse dans le réseau d'aqueduc, qu'elle provienne de foyers ou d'établissements commerciaux, peut causer de sérieux problèmes. Il est essentiel de la gérer correctement pour éviter les obstructions des canalisations, les refoulements d'égout, et les impacts sur le traitement des eaux usées.

Il est crucial de ne pas jeter n'importe quoi dans les toilettes ou les éviers afin de protéger le réseau d'aqueduc et d'éviter des problèmes d'obstruction et de pollution.

Les lingettes humides, les produits d'hygiène (tampons, serviettes), les condoms, les cheveux, la soie dentaire, les médicaments périmés, les graisses et huiles, les produits chimiques, les peintures, les solvants et les restes de nourriture ne doivent jamais être jetés dans les toilettes ou les éviers. Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens.

- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage. Pensons-y!

VANDALISME

Des actes de vandalisme ont eu lieu récemment sur la rue de la Mer.

Ces méfaits engendrent bien évidemment des coûts pour les propriétaires de résidence ayant été la cible de ces actes, mais en plus des dommages matériels, le vandalisme nuit au sen-

timent de sécurité et à la qualité de vie.

Le vandalisme n'est pas un jeu, c'est un délit passible de sanctions.

Nous demandons la collaboration des parents afin de discuter de la gravité du vandalisme avec leurs enfants et à intervenir par la sensibi-

lisation au respect des biens et au civisme.

En tout temps, vous êtes invités à communiquer avec la Sureté du Québec si vous détenez de l'information sur de tels actes.

Merci de votre collaboration!



Rappel

Tout feu à ciel ouvert nécessite l'obtention d'un **permis de brûlage**.

Pour en faire la demande en ligne:

<https://lamatanie.ca/services/services-et-demandes-en-ligne/formulaire-permis-de-brulage>



CULTURE SPORT ET LOISIR

À LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-RATTÉ CET ÉTÉ

Club de lecture

Les **lundis** de 14h à 16h. Ouvert à tous les jeunes jusqu'à 14 ans. Pas besoin d'être inscrit au camp de jour! Dès **14h** à la bibliothèque pour prendre connaissance du déroulement à venir. Il y aura deux groupes cette année selon les âges des participants. (5 à 9 ans et 10 à 14 ans)

Boîtes à livres

Une nouvelle boîte sera installée au parc du Sacré Cœur pour les plus petits et ne contiendra que des livres pour les jeunes. Surveillez son apparition en juillet. La porte brisée de la boîte est en réparation.

baiedessableseraconte.com

Vous connaissez ce site de petits films réalisés par des étudiants du cégep de Matane présentant quelques personnes du village. Vous en découvrirez trois nouveaux, cette fois-ci réalisés par Léonard Pellerin, étudiant en Techniques d'intégration multimédia. Il vous illustre le travail de trois artisans: Sandra Henley, Sylvie Provost et Sylvie Boucher. En ligne dès le 1^{er} juillet.

Heures d'ouverture d'été

Étant donné notre présence les lundis en après-midi, je serai présente les jeudis de 17h30 à 18h30 seulement.

Projet banderoles sur la clôture autour de l'église

Vous pouvez déjà admirer le super travail des fermières qui égaye le devant de la clôture. Les affiches relatant l'histoire du village seront installées au cours de l'été.

Je sais, je sais : c'est le temps du grand ménage, mais ne ramenez pas tout à la bibliothèque. Vérifiez que vos volumes sont en bon état et édités depuis moins de 10 ans. Dans le doute, appelez-moi. Je vais tout de même continuer d'aller porter à Rimouski (*Cultures à partager*) les volumes qui ne seront pas gardés. Vous pouvez faire de même s'ils ne correspondent pas à ce que nous pouvons accepter. Merci! Surveillez Facebook pour tout autre nouvelle cet été.

MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS

Le 7 juin dernier avait lieu le marché des petits entrepreneurs au Centre communautaire Gabriel-Raymond. Cet événement annuel permet aux jeunes âgés de 5 à 17 ans d'expérimenter l'entrepreneuriat et de vivre une expérience enrichissante faisant appel à leur créativité, leur

débrouillardise et leur persévérance.

Dans une ambiance festive et familiale, plusieurs petits entrepreneurs de Baie-des-Sables ont pris part à cette journée en opérant un kiosque pour la vente de leurs créations. Bravo et félicitations à chacun d'entre

eux!

Merci aux parents pour votre présence et votre appui auprès de vos jeunes et aux visiteurs venus encourager nos participants dans cette aventure entrepreneuriale, vous faites aussi de cette journée un rendez-vous réussi année après année.



Club de lecture pour les jeunes de 5 à 14 ans les lundis de 14h à 16h et la bibliothèque sera ouverte les jeudis de 17h30 à 18h30



VIE COMMUNAUTAIRE



LE CAFÉ LA CAISSE

L'été est en fin arrivé!!!

Pour en profiter pleinement, les heures d'ouverture du Café La Caisse sont prolongées. Le café sera ouvert du mardi au samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 19h. Venez découvrir notre menu d'été, sirotez notre limonade à la rhubarbe ou nos « bubble tea ». Notre terrasse est ouverte pour prendre une bonne bière désaltérante tout en contemplant le coucher de soleil, ou déguster un cornet de crème glacée en écoutant le bruit des vagues.

Nous sommes en train de préparer un évènement spécial qui aura lieu le 27 juillet prochain. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour en connaître tous les détails. Vous aimez faire de la musique ou vous connaissez des personnes qui en font, le café recherche des musiciens et des chanteurs pour mettre de l'ambiance ou pour faire une prestation. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre intérêt ou de vos idées!

L'équipe du café vous souhaite un bel été et de belles vacances. Au plaisir de vous rencontrer!

CORPORATION DU CIMETIÈRE

Afin de poursuivre votre connaissance du nouveau règlement du cimetière, la Corporation vous livre quelques extraits dont voici :

« 5.2 Circulation de véhicules... Tout véhicule circulant sur la propriété de la Corporation doit respecter une vitesse inférieure à 10 km/heure. ...Est prohibée toute circulation en motoneige, motocross ou autres véhicules récréatifs du même type ou autres appareils de récréation.

5.3 Respect et bon ordre... Les animaux domestiques, à moins qu'ils soient tenus en laisse, sont interdits dans le cimetière. Cette interdiction est levée pour les chiens-guides qui accompagnent une personne handicapée.

De plus, l'accompagnateur sera responsable du comportement et de la propreté de son animal. Les visites sont interdites du coucher du soleil jusqu'au lever du jour. »

EN RAFALE :

Un seul ouvrage funéraire (pierre tombale) en bronze, granit ou marbre sur la concession (lot). (Art. 7.6)

La base de béton est érigée par la Corporation aux frais du concessionnaire. (Art. 7.6)

Aucun ajout d'arbre, arbuste, clôture, croix, luminaires, photographie, etc. n'est autorisé. (Art. 5.4 et 7.7)

Installation florale sur le monument autorisée. (Art. 7.7)

Nombre de places dis-

ponibles dans un lot déterminé par la Corporation. (Art. 6.5)

Le concessionnaire lui-même, son conjoint (e), ses descendants directs ou toute personne identifiée par lui, par écrit, à la Corporation peuvent être inhumés dans son lot. (Art. 10.1.6)

Période de sépultures : du 15 mai au 15 novembre. (Art. 10.2)

Aucun concessionnaire ne peut faire lui-même une inhumation ou une exhumation dans son lot ou niche cinéraire. De telles opérations sont du ressort exclusif de la Corporation. (Art. 10.1.5)

Tous travaux au cime-

tière se doit d'être préalablement autorisé par le responsable du cimetière.

Pour toute information additionnelle, contactez Mme Lucie Pelletier, au 418-566-9952.

Comme vous avez pu le constater, la Corporation du cimetière a débuté des travaux de mise en valeurs du cimetière. Les administrateurs tiennent à remercier les bénévoles qui ont participé aux travaux : Jean-Claude Caron, Réal Chamberland, Jacques Couillard, Éric Couillard, Nicolas Raymond, René Santerre, Yvan Santerre et Réal St-Pierre.

Un très grand MERCI !

VIE COMMUNAUTAIRE

À VENIR EN JUILLET...

- ◆ Le 1^{er}, date limite de déclaration des droits sur les carrières et sablières
- ◆ Le 1^{er}, fête du Canada, bureau municipal fermé
- ◆ Le 7, séance du conseil à l'Édifice municipal Philippe Morin à 19h
- ◆ Du 10 au 12 juillet, Matane en lumière au Parc des îles de Matane
- ◆ Du 20 au 26, semaine nationale de la prévention de la noyade
- ◆ Tous les lundis, club de lecture pour les jeunes à la bibliothèque de 14h à 16h
- ◆ Tous les jeudis de 17h30 à 18h30, Bibliothèque Marie-Ratté
- ◆ Tous les jeudis, Terrasse en musique au Café La Caisse dès 18h
- ◆ Tous les vendredis, bureau municipal fermé
- ◆ Tous les samedis de 13h à 16h, ouverture de la friperie au sous-sol du Café La Caisse

À VENIR EN AOÛT...

- ◆ Le 4, séance du conseil à l'Édifice municipal Philippe Morin à 19h
- ◆ Le 8, dernière journée d'opération du camp de jour estival
- ◆ Le 9, Journée internationale des populations autochtones
- ◆ Le 12, Journée «J'achète un livre Québécois»
- ◆ Le 12, Journée internationale de la jeunesse
- ◆ Le 22, date de tombée des articles pour le bulletin municipal
- ◆ Tous les lundis, club de lecture pour les jeunes à la bibliothèque de 14h à 16h
- ◆ Tous les jeudis de 17h30 à 18h30, Bibliothèque Marie-Ratté
- ◆ Tous les jeudis, Terrasse en musique au Café La Caisse dès 18h
- ◆ Tous les vendredis, bureau municipal fermé
- ◆ Tous les samedis de 13h à 16h, ouverture de la friperie au sous-sol du Café La Caisse



Le prochain bulletin municipal vous parviendra le 29 août 2025 et la date de tombée des articles sera le 22 août prochain.



BAIE-DES-SABLES JUILLET 2025

DIMANCHE		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
6	7	8	9	10	11	12	13
	 Séance ordinaire du conseil 19h Club de lecture 14h	 Club de lecture 14h		 	 Terrasse en musique 18h	 Terrasse en musique 18h	 Friperie 13h à 16h
13	14	15	16	17	18	19	20
	 Club de lecture 14h			 	 Terrasse en musique 18h	 Terrasse en musique 18h	 Friperie 13h à 16h
20	21	22	23	24	25	26	27
	 Club de lecture 14h		 	 Terrasse en musique 18h	 Terrasse en musique 18h	 Friperie 13h à 16h	 Friperie 13h à 16h
27	28	29	30	31			
	 Club de lecture 14h			 Terrasse en musique 18h			



Matières résiduelles



Matières recyclables



Matières compostables



Bibliothèque Marie-Ratté

17h30 à 18h30



Bureau municipal fermé

